



Centre de Formation d'Apprentis Agricole  
et Horticole des Landes  
Centre de Formation Professionnelle et de  
Promotion Agricole  
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy



# Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Code ROME : A1203



## Certification préparée

Brevet Professionnel  
Aménagements paysagers  
**Niveau 4**

RNCP38314  
Certificateur :  
Ministère de l'Agriculture  
Date échéance certification :  
01/01/2029

## Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis,  
des tests de positionnement  
et des diplômes obtenus

## Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

## Débouchés professionnels et Conditions d'environnement du métier

Chef d'équipe d'entretien des  
espaces verts, paysagiste,  
jardinier/jardinière, ouvrier/  
ouvrière paysagiste d'entretien  
des espaces verts.

Plus d'infos :

[http://www.anefa.org/metiers/  
vegetaux/paysage-jardins-et-  
espaces-verts](http://www.anefa.org/metiers/vegetaux/paysage-jardins-et-espaces-verts)

## Objectifs

Acquérir une qualification permettant de réaliser des travaux de plantation des végétaux, de semis et d'engazonnement; de réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères; d'assurer l'entretien du matériel et des équipements; d'assurer la conduite technico-économique des chantiers de l'entreprise et de gérer et organiser le travail sur les chantiers.

## Contenu - capacités

C1 - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager  
C2 - Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement  
C3 - Réaliser des travaux d'entretien des végétaux  
C4 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux  
C5 - Mettre en place des infrastructures  
C6 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers  
Utiliser les techniques de l'information et de la communication numérique.  
Utiliser les outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale.  
Communiquer en situation professionnelle.

## Obtention de la certification

Les connaissances sont évaluées en contrôle continu.  
Chaque capacité est obtenue de manière indépendante.  
Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.  
Les évaluations se réalisent en situations professionnelles.

## Lieu de formation

CFAAH - 2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

### Pré-requis

Comprendre le français.

Utiliser les quatre opérations mathématiques.

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la production agricole.

### Organisation de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, à raison de :

- 840 heures de formation au CFA (soit environ 12 semaines/an au CFA)
- le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés annuels

1200 heures de formation en centre dont 12 semaines en entreprise.

Rythme : 32h/semaine en centre et 35h/semaine en entreprise

### Conditions d'admission

- Être âgé de 16 ans à moins de 30 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP)
- Satisfaire aux tests de pré-requis

- Être âgé d'au moins dix-huit ans
- Satisfaire aux tests de pré-requis

### Public - inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet et/ou prendre contact avec le CFA.

Salariés : remplir la fiche contact disponible sur notre site internet pour l'étude du projet de formation.

Demandeurs d'emploi : contacter votre conseiller France Travail ou Mission locale ou Cap Emploi et remplir la fiche contact disponible sur notre site internet.

### Conditions de financement et rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut

Salariés : possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF), le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Contacts  
Service inscription :

05 58 98 70 93  
[cfa.landes@educagri.fr](mailto:cfa.landes@educagri.fr)

<https://agricampus40.fr>

